

M

Extract d'icte Ley des
Resolutions du xiii^e Decembre
1501.

M

Le sieigneur de France & d'Oranges at
au Roy propose certain demostre par script
pour faire s'uyver sa defence contre le Statut
dict public par le Roy d'Espaigne, par lequel
il prescript mondict Statut le contenu comme suit

M
Sous auct^r seu precedant ont
esté sentencé en forme de prescription qui a esté

Dilectio Salisburgensis
Juray de Comen...
in regno...
Le...
...
...
...

enuoie par la Roy de Spagna, et depuis publiee par
ordonnance du Duc de Parme, Et comme
par telle mes' d'ennuy, contre tout droit et raison se
font essayez de toucher grandement a moy, comme
et faire trouuer mes' actions passées mauuaises,
J'ay bien voulu peindre l'aduersité, plusieurs personnes
notables, et de qualite, mesmes de yemenyales, consaulx
de ce pays, Mais pour raison de la qualite d'icelle
prescription, et d'ennuy, et atours de men' desquies
Je suis fuyé, ce qui se fait a tort; toutefois J'ay
esté conseillé ne pouuoie autrement satisfaire a ma
honneur, smoy en monstrent par escript public,
Combien iniustement Je suis accuse et esargé de
plusieurs crimes, comme aussi Je soy publicquement
iniurie, et calumnie, Suivant lequel aduis Messieurs
actendu que Je vous recognoi seulz en ce monde, pour
mes' superieurs, Je vous present ceste enuie deffence
escriyte contre les ex'inations de mes' aduersaires
par laquelle J'esperé non seulement auoir descouvert
leur mensonges, et impostures, Mais aussi
mes' tres' legitiment Justifie, et toutes mes' actions
passées, Et daultant que leur principal but, et
intention est de crever tous les moyens de m'ostre
la vie, ou bien me faire bannir de ce pays, et pour
le moins diminuer l'autorite que vous a pleru me
donner, comme si obtendant telle chose, Le tout leur
viendroit a souhait; et daultre part ilz me calumnie
que par moienz illicites, ie retien mon aut' priete; Je
vous supplie Messieurs de croire, S'cey que Je suis
content de viure tant que plaira a Dieu d'entre vous,
et vous continuer moy fidel seruaice, Toutefois ma vie
que Jay dediee a v're seruaice, et ma presence au milieu
de vous, ne me sont point si precieus, que tres' volentiers
Je n'abandonne ma vie, ou que Je ne me retire du pays.

quand vous cognoistrez que l'un ou l'autre pourroit
 aucunement servir, vous pourriez acquiescer une certaine
 Liberté. Et quand a l'autorité que vous a pleu me donner
 vous sçavez bien, Monsieur, combien de fois, Je vous ay
 supplié de vous contenter de moy service, et me descharger
 si vous trouvez quel convenance pour le bien de vos affaires
 comme encore Je vous en requier. Avant tout fois
 comme Jay tousjours fait en tout ce que vous pleust
 me commander et contuuer et m'employez au service de
 La patrie, au prix de laquelle Je n'estime rien de ce qui
 est en ce monde, comme Je le vous ay monstré et le sçavez bien
 en ceste mesme defense. Laquelle si vous jugez convenir
 Je vous supplie trouver bon quelle soit mise en l'impression
 Affin que, non seulement pour le service de Dieu, mais aussi
 tout le monde qui sçait Juger de la vérité de ma cause, et
 de l'injustice de nos adversaires.

© Nationaal Archief Den Haag
 Staten-Generaal 11089B, f. 64 r-65 r
 10144